

MODIFICATION DU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Orientations d'Aménagement et de Programmation

Dossier Diffusion

Document conforme à celui annexé à la délibération du conseil Municipal du 14 septembre 2021 portant approbation de la Modification du PLU d'URIMÉNIL.

Le Maire,



Le document d'Orientations Particulières d'Aménagement est opposable au tiers pour toutes les autorisations d'urbanisme.

Sur la commune d'URIMENIL, les Orientations Particulières d'Aménagement concernent les 8 secteurs suivants :

- Les Grands Chenêts Sud à SAFFRAMENIL
- Canton du Bassot
- Le Grand Très
- La Basse du Viaux
- Le Petit Charmois (3 secteurs)
- Canton du Pommier Jean Claude.

L'analyse de ces sites et leurs principaux enjeux sont décrits dans le rapport de présentation.

Les accès et les schémas de voirie ont pour but :

- d'une part, de garantir un aménagement cohérent des zones **2AU**
- d'autre part, de favoriser une desserte aisée aux zones **2AU**

Le document d'Orientations Particulières d'Aménagement impose les accès et les principes de desserte, mais la localisation détaillée sera finalisée lors de l'élaboration des plans d'aménagement de chaque secteur.

La localisation de ces extensions urbaines à vocation d'habitat prévue au Plan Local d'Urbanisme offre une insertion dans le site opportune à la fois pour :

- une intégration dans l'enveloppe bâtie ;
- le maintien des qualités paysagères propres à URIMENIL ;
- la qualité résidentielle des futures habitations.

Tout projet de construction doit respecter les principes proposés par les accès et les schémas de voirie afin de garantir un développement résidentiel cohérent pour la commune d'URIMENIL.

Les Grands Chenêts Sud à SAFFRAMENIL
Plan de zonage n°1

Liaison entre la rue de l'Ecole et la rue du Château d'Eau.
Desserte de la zone **2AU**.

Canton du Bassot

Plan de zonage n°3

Deux accès depuis la route de Safframénil formant un bouclage pour la zone **2AU**.

Création d'une voie structurante permettant également de desservir la zone 2AU au lieu-dit « Champs Prés chez Pierron et Lallement ».

Le Grand Très

Plan de zonage n°4

Accès depuis la rue des Anciens d'A.F.N..

Desserte de la zone **2AU**.

La Basse du Viaux

Plan de zonage n°4

Deux accès depuis la route d'Epinal afin de desservir de façon optimale la zone **1AU et 2AU**.

Le Petit Charmois (3 secteurs)

Plan de zonage n°4

1- Au Nord, deux accès depuis la rue du Petit Charmois formant un bouclage pour la zone **2AU**.

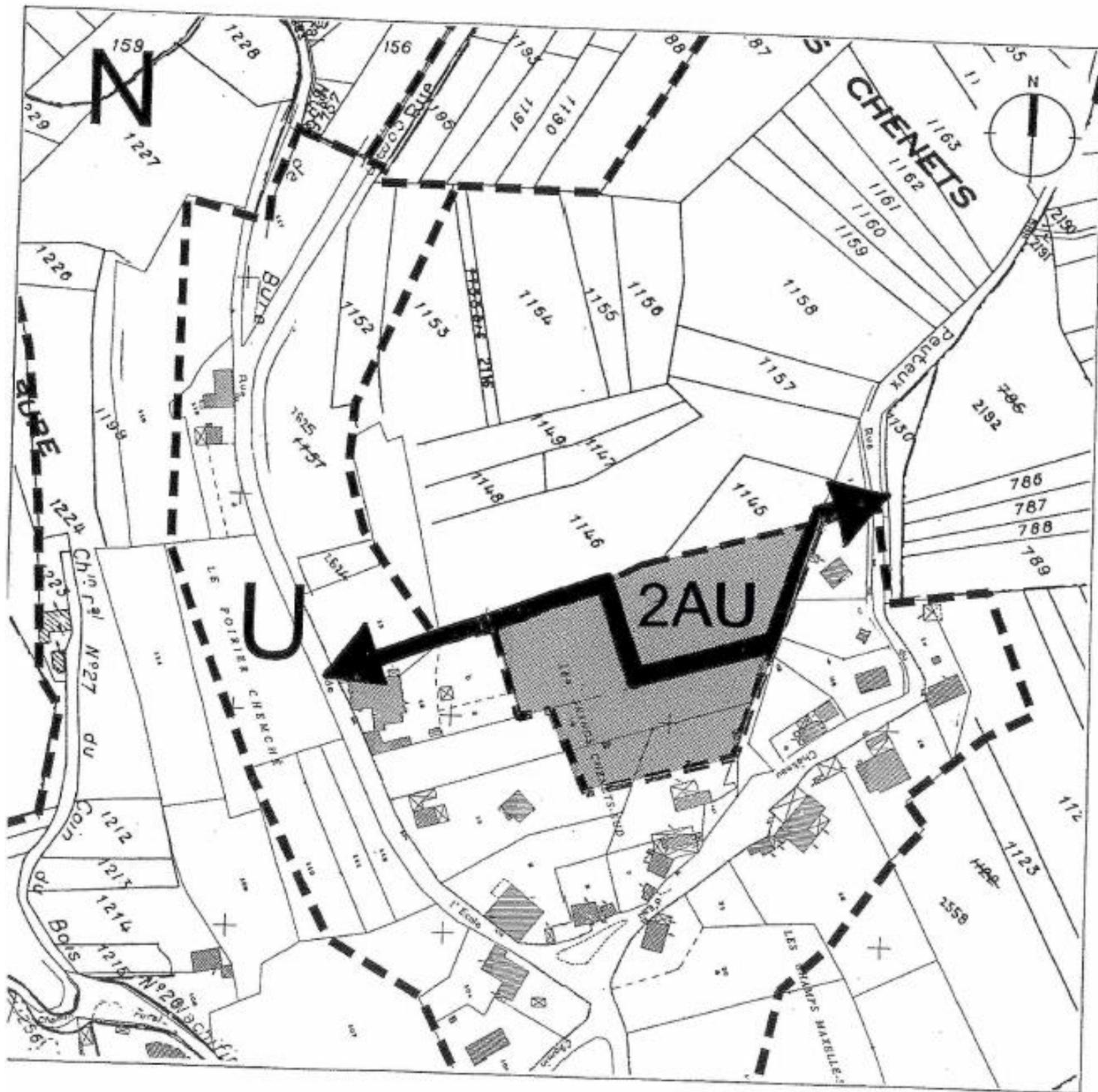
2- A l'Ouest, accès depuis l'impasse existante du lotissement Bihr et desserte de la zone **U**.

3- Au Sud, liaison entre la rue du Petit Charmois et le chemin rural n°6 dit de la Relancée et desserte de la zone **2AU**.

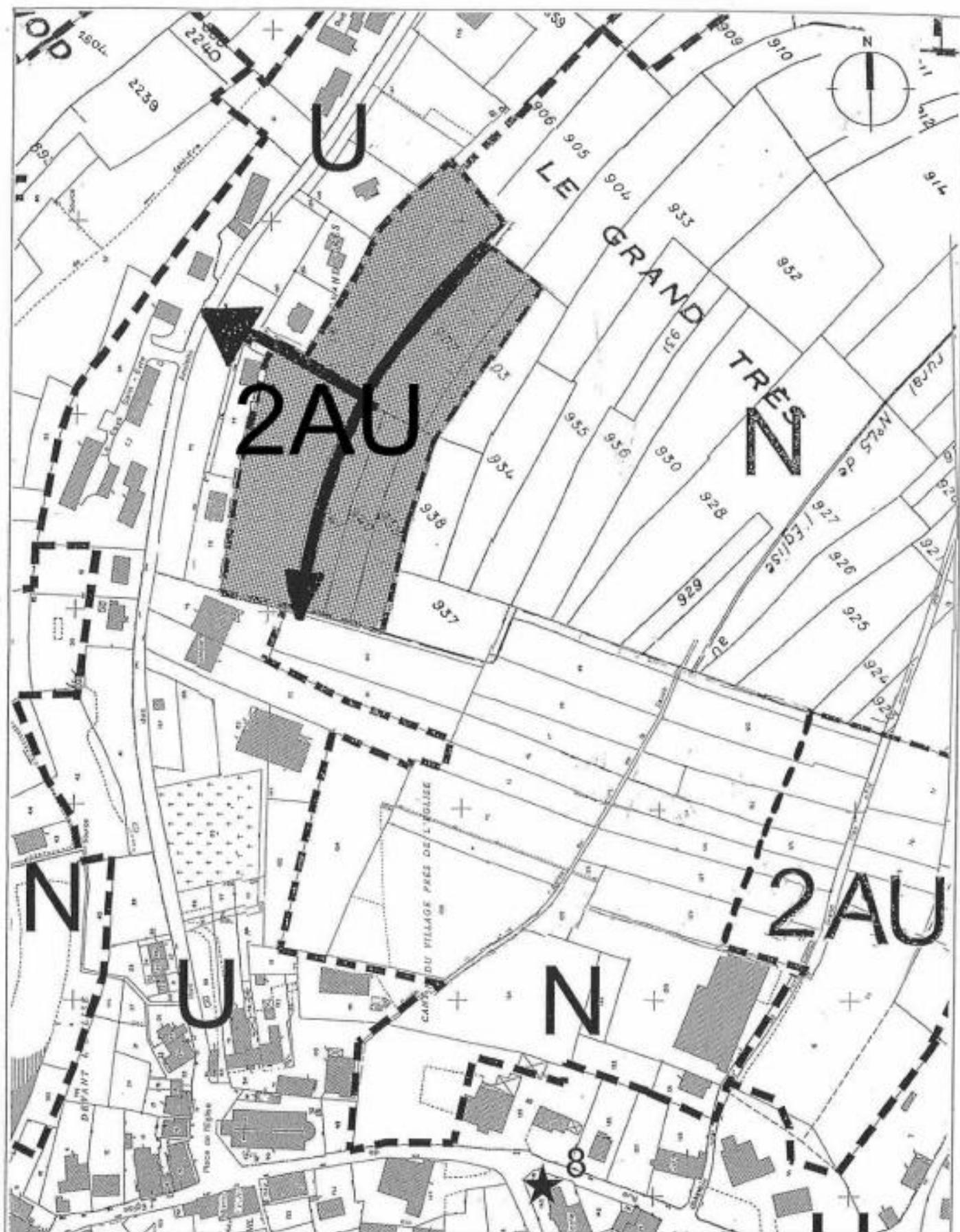
Canton du Pommier Jean Claude

Plan de zonage n°4

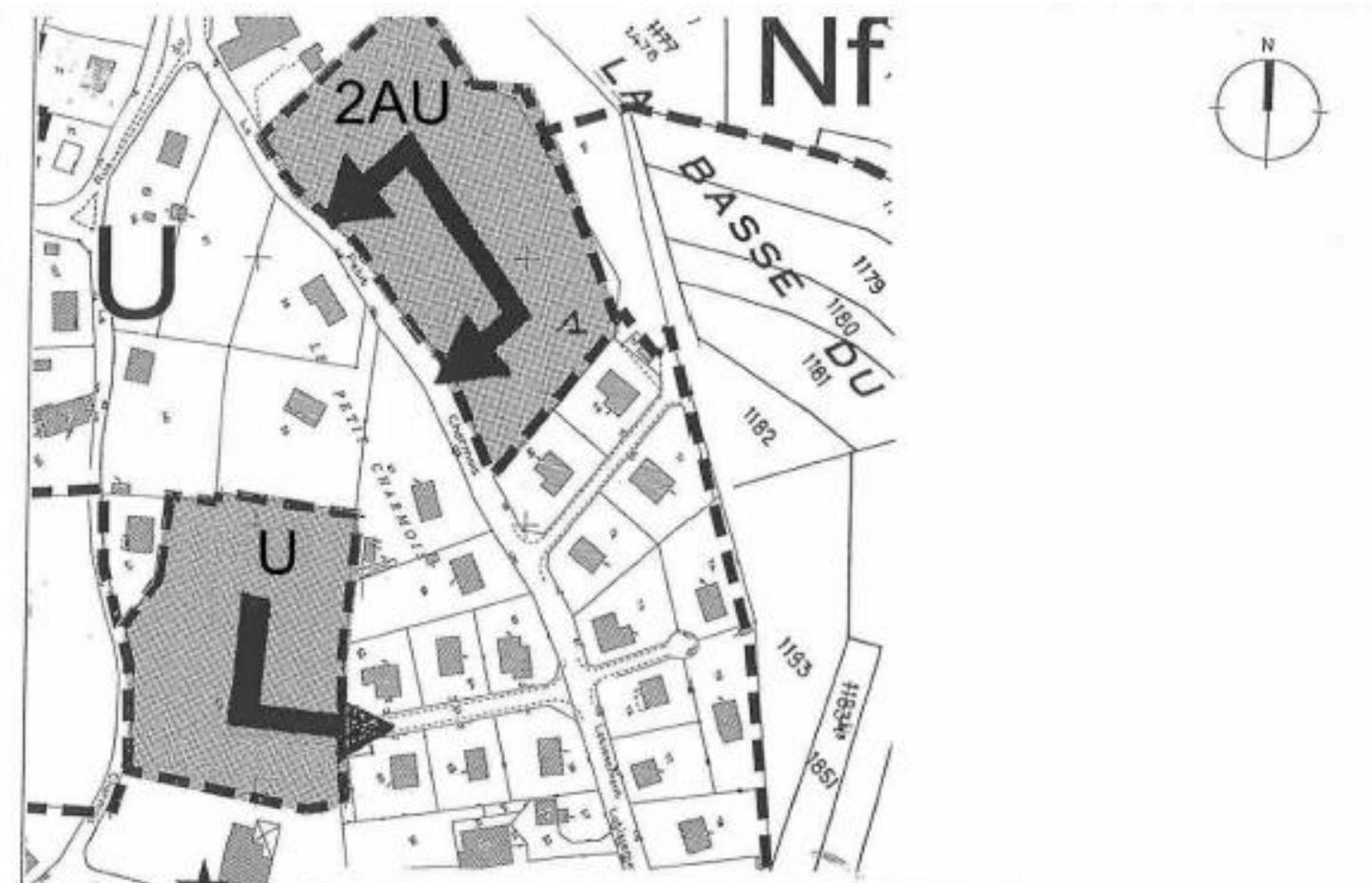
5- Deux accès depuis le chemin rural n°6 dit de la Relancée formant un bouclage pour la zone **2AU**.



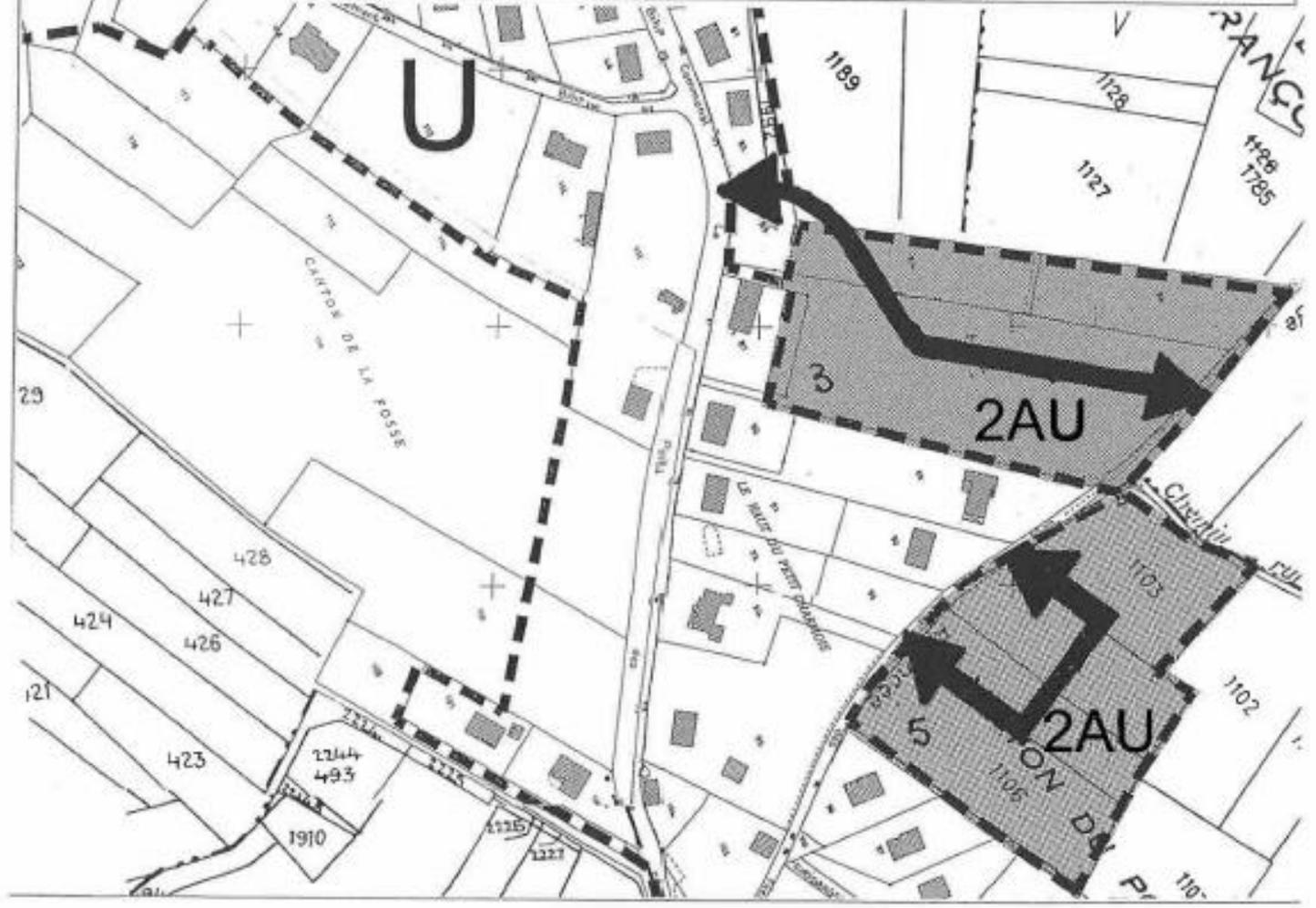
Les Grands Chenêts Sud à SAFFRAMENIL
 Plan de zonage n°1

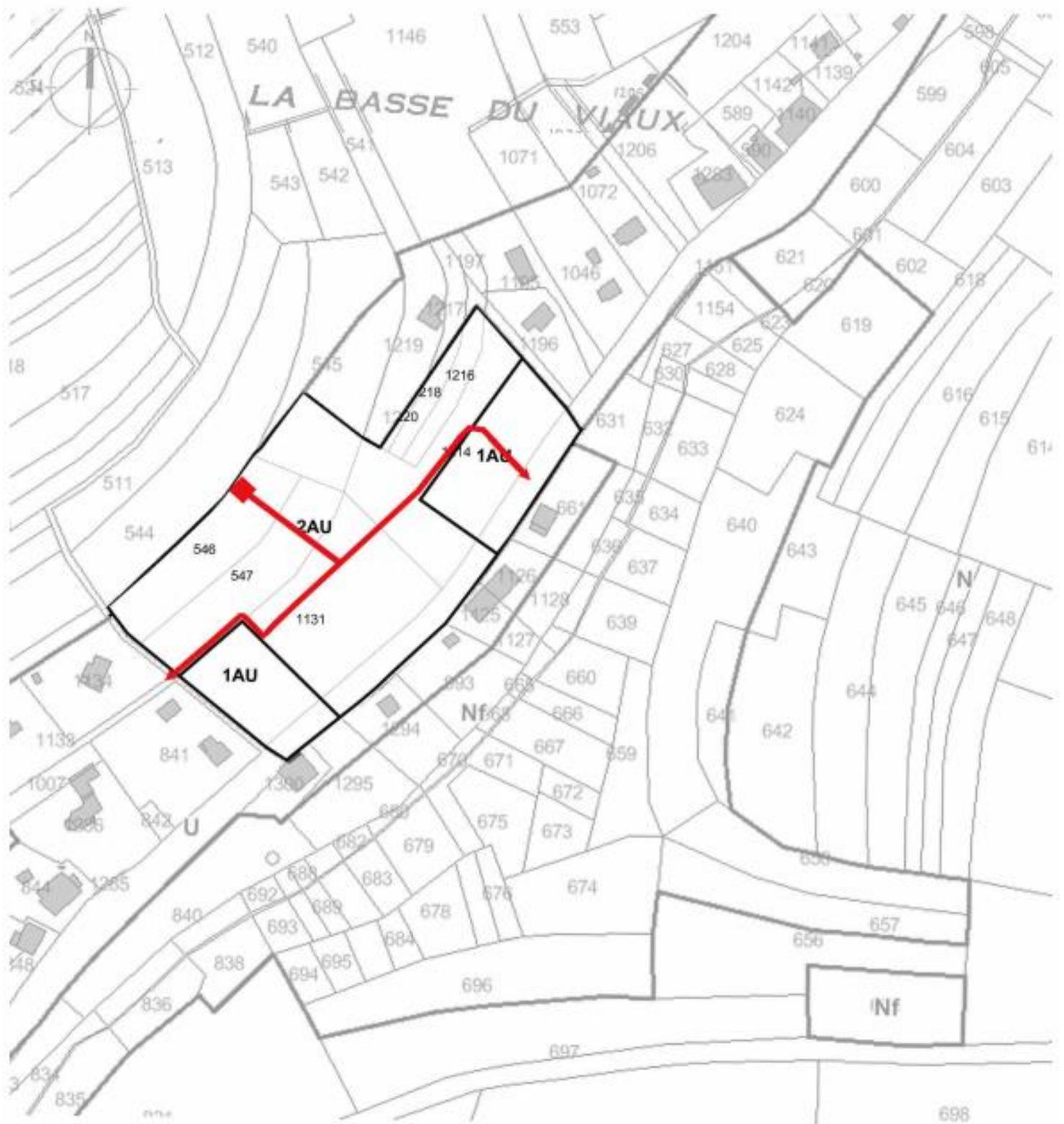


Le Grand Très
Plan de zonage n°4



Le Petit Charmois (3 secteurs)
 Canton du Pommier Jean Claude
 Plan de zonage n°4





La Basse du Viaux
Plan de zonage n°4